19 février 2008 **08.320**

Question Frédéric Cuche

Animaux piégés sur l'autoroute

La presse régionale sous le titre *Trafic* en date du 31 décembre 2007 publiait un petit article intitulé "Animaux piégés sur l'autoroute". Plusieurs blaireaux, renards, des sangliers et selon nos informations des chevreuils auraient passé par-dessus les barrières placées le long de l'autoroute entre Le Landeron et Cornaux.

La hauteur des clôtures devrait être de 1,70 mètre. Or, sur le terrain, il apparaît que côté sud, la hauteur est bien de 1,70 mètre mais des secteurs côté nord, sont équipés de barrières de 1,10 mètres à 1,20 mètre sur plusieurs centaines de mètres. Elles peuvent être franchies aisément par des animaux notamment par les chevreuils. Derrières ces barrières de 1,10 mètre, il y a, certes, des secteurs avec haies mais ce n'est pas sur toute la longueur. Lors des derniers travaux, il avait été nécessaire de démolir des clôtures, actuellement la remise en état laisse à désirer.

Etant donné que la zone Cressier-Le Landeron est connue pour être une zone de passage de faune entre le Plateau et le Jura, il serait nécessaire d'améliorer la situation pour le passage à faune sous le viaduc, à l'ouest du Landeron mais il faut, pour y conduire les animaux, rendre le passage à travers l'autoroute impossible et ainsi assurer au mieux la sécurité des personnes et…des bêtes. Nous souhaiterions savoir quelle est la hauteur "officielle" des barrières le long des autoroutes?

La remise en places des clotûres, après les travaux dans le secteur, est-elle définitive?

Les passages pour la faune ne devraient-ils, dans cette région, pas être rendus plus performants?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Cosignataires: C. Bertschi, François Cuche et Pierrette Erard.